

EXTRAIT DES TARIFS MUNICIPAUX 2022 RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Fixés par délibération n°2021-306 le 16 décembre 2021)

A noter : Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins de 48h.
L'occupation de plus de 48h et de moins de 7 jours se paie comme la semaine.
Paielement de la redevance : toute journée ou semaine entamée est due.

Type d'occupation	Mode de mesurage	Tarifs 2022
DROIT DE VOIRIE – Première section (occupation permanente du domaine public)		
Appareil distributeur de boissons, publicitaires ou autres (au sol, fixe ou mobile)	Unité et par an	62,00€
DROIT DE VOIRIE –Deuxième section		
Stand de vente à emporter d'un commerce existant	Unité et par an	33,00€
Étalages réguliers de marchandises, rôtissoires etc...	m ² /mois	2,10€
Terrasse close	m ² /an	59,00€
Terrasse mobile	m ² /mois	2,70€
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)		
Dépôt de matériaux (tas de sable, terre, bois, big bag de chantier...) ou travaux (ouverture sur domaine public, terrassement...)	m ² /semaine	2,10€
Pose de benne et abris de chantier	Unité/semaine	10,00€
Pose d'engins de levage (grues, nacelles, monte matériaux, plate-forme élévatrice...).	Unité/jour	20,00€
Véhicules lourds (camions toupie, bennes, minipelles, tractopelles, camions remorque, camions de curage...)	Unité/jour	10,00€
Pose de palissade temporaire de chantier (de type barrières Vauban, Heras...)	m ² /semaine	2,10€
Pose d'échafaudages (fixes, roulants, suspendus...) <u>Et/ou</u> Travaux à un immeuble, façade ou devanture (Emprise au sol)	m ² /semaine	2,10€
Fermeture totale ou partielle d'une rue <u>Et/ou</u> Déviation d'un sens de circulation - supérieur à une demi-journée	Par jour	50,00€
Occupation partielle de la chaussée (chaussée rétrécie...) - supérieur à une demi-journée	Par jour	25,00€
Occupation temporaire pour des véhicules : occupation du domaine public par des présentations de véhicules, exposition itinérante sur camion (à titre commercial)	m ² /par jour	2,10€
Réservation d'emplacement de stationnement (hors déménagement)	Emplacement /semaine	23,00€
Majoration pour chantiers réalisés ou commencés sans autorisation et/ou qui se prolongent sans renouvellement	Forfait	20,00€
Enlèvement d'affiches sauvages ou non réglementaire Surface inférieure à 2m ² Surface supérieure à 2m ²	Coût par affiche	10,00€ 20,00€